Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260407-2026012-DE

Département
ILLE ET VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
LA BOSSE DE BRETAGNE

DATE DE CONVOCATION
31/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Désignation d'un représentant communal au Syndicat Départemental d'Energie 35.

2026 – 012

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

L'an deux mil vingt six
Le 7 avril à 20H00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de La Bosse de Bretagne sous la présidence de M. HAMON Jean-Charles, Maire.

Étaient présents :
HAMON Jean-Charles – BAZIN Bruno – BALDINI Stéphanie – COUSSOT Guillaume – MOLON Nathalie – CHOJNACKI Emilie – CABRAL FOUQUET Elizabet – LATAPPY Cédric – PAVOINE Elodie – COUPEL Florian – TERRIEN François – DEROCHE Rémy – SIMENEL Justine – COURTIES Manon –

Absent :
Absent excusé :
M. GÉRARD Alexis donne pouvoir Mme PAVOINE Elodie –

Mme BAZIN Bruno a été élu secrétaire de séance.

Désignation d'un représentant communal au Syndicat Départemental d'Energie 35.
2026 – 012

Présentation des missions du SDE35 :

Le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe, depuis le 1er mars 2010, les 332 communes du département.

Les SDE35 est Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- Pilotage du groupement d 'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260407-2026012-DE

Considérant que le rôle du représentant. communal rappelé ci-dessus :

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
15 voix pour

- **Désigne** comme représentant communal auprès du SDE35 pour le mandat à venir :

Titulaire : M. COUPEL Florian.
Suppléant : M. DEROCHE Remy.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,
M. BAZIN Bruno.

Le Maire,
M. HAMON Jean-Charles.